



N° : 2024DM16

SERVICE : Juridique REF. : JD	DECISION DU MAIRE 2024
Objet Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier lampions	
<p>Le Maire de Marines,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu la délibération n°2021-CMa-06-06 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,</p> <p>Vu l'atelier « lampions » prévu en six sessions de 00h30 jusqu'à 10 participants sur 3h00 le dimanche 14 juillet 2024 entre 10h00 et 13h00,</p> <p>Vu le projet de contrat de prestation entre la mairie de Marines et Madame Nadezda VASHKEVICH,</p> <p>Considérant que l'objet du contrat de prestation ci-annexé est l'organisation de la prestation ainsi que le versement au prestataire d'une participation financière pour la prestation effectuée,</p> <p>Considérant ainsi que la ville de Marines s'engage à prendre en charge les frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Versement d'une participation financière de 300.00 euros TTC au prestataire <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>Article 1 : De signer avec le prestataire susvisé un contrat de prestation qui se tiendra le dimanche 14 juillet 2024.</p> <p>Article 2 : S'engage à verser à Madame Nadezda VASHKEVICH la somme de 300.00 euros TTC en contrepartie de sa prestation.</p> <p>Article 3 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.</p> <p>Fait à MARINES, le 12/03/2024</p> <div style="text-align: right;"> Nadine NINOT</div>	